

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Convocation du 06 septembre 2021

Lieu : mairie

Présents : Mmes et Mrs VOISE Anne Marie. Nadine GARNIER, Laure DANGLA GENDREAU. DELOMENIE Bernard. CUILLERDIER Simon.(arrivé à 20h50) HURAUULT Paul. LAMY Jean Philippe. CROCI Jean Michel. LAGRANGE Pierre. Julien EVRARD

Absents(es) excusé(es) : Mmes Valérie BRUNEAU , HILAIRE LOMBARD Betty, Aurore BONAFY-HUET, Mr Guillaume BOUCHER

Pouvoirs : Mme HILAIRE LOMBARD Betty donne pouvoir de voter en son nom à Mr Jean Michel CROCI

Secrétaire de séance : Mr Paul HURAUULT

## Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 05 juillet 2021
  - Règlements garderie et cantine
  - Actualisation des tarifs de la redevance assainissement
  - Trophées de la communication
  - Participation au centre de secours de Nexon
  - Dossiers demandes de subvention
  - Affaires diverses
- 

## Approbation du compte rendu de la réunion du 05 juillet 2021 :

La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 05 juillet 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

VOTE :10 (9 + 1 pouvoir)

POUR : 10

**Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de rajouter un point concernant l'école : le recrutement éventuel d'une AVS : VOTE 10 (9 + 1 pouvoir) POUR : 10**

## Ecole :

Madame Anne-Marie Voise s'est rendue à l'école pour la rentrée des classes. Sur la première semaine d'école 37 enfants prennent leur repas à la cantine et 40 enfants sont inscrits à la garderie. Nous attendons le recrutement d'une auxiliaire de vie scolaire afin d'accompagner un élève. Le rectorat nous indique que cela ne devrait pas tarder.

En attendant Anne Marie Voise vient aider cet enfant à la cantine quelques heures par semaine et nous l'en remercions.

Le règlement de la garderie périscolaire a été élaboré conjointement par les trois communes du R.P.I.

Le règlement de la cantine a été élaboré par nos soins.

Chaque règlement doit être accepté et signé par les parents. Ils sont accompagnés d'une fiche de renseignements. Nous n'avons eu aucune remarque concernant ces documents et ils sont pratiquement tous revenus.

ACCEPTATION DES REGLEMENTS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE:

VOTE : 10 (9 + 1 pouvoir) POUR :10

**DELIBERATION 2021-23**

### **Actualisation des tarifs de la redevance assainissement :**

Les tarifs actuels de la redevance assainissement sont inchangés depuis janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

- **le tarif de la redevance d'assainissement, :1,20 €** par mètre cube d'eau consommée, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**, pour tous les foyers dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement.

- **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une partie fixe** qui sera égale annuellement à : **45 €** pour tous les foyers dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement.

Les comptes sont équilibrés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs cette année.

VOTE :10 (9 + 1 pouvoir)

POUR : 10

### **Trophées de la communication :**

Nous avons été destinataires d'un courrier nous indiquant que notre commune avait été retenue pour la qualité de notre site internet afin de participer aux Trophées de la Communication. Après renseignement, il s'avère que nous devons nous acquitter de 229 € pour s'inscrire. Après réflexion, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Monsieur Simon CUIILLERDIER arrive à 20h50 et prend par aux discussions et votes.

### **Participation au centre de secours de Nexon :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie de Nexon projette de relocaliser le centre de secours en périphérie du bourg. En effet, les locaux actuels ne satisfont plus aux contraintes opérationnelles d'aujourd'hui et sa localisation engendre des risques et peut générer des retards. La mairie de Nexon propose que les communes sur lesquelles intervient le centre de secours de Nexon réfléchissent sur une participation financière de chacune. Monsieur le Maire rappelle que nous concernant, 4 centres interviennent sur notre commune : Nexon, Pierre-Buffière, Magnac-Bourg et Saint-Yrieix-La-Perche. L'ensemble du projet représente environ 1.3 millions d'euros.

Le Conseil Municipal se donne un temps de réflexion, sachant que la décision doit être prise avant la fin de l'année.

### **Dossiers demandes de subvention :**

Monsieur le Maire explique que nous devons déposer nos dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental avant le 15 octobre. Il propose les dossiers suivants :

-Projet de chaufferie biomasse : l'étude du SEHV montre que nous n'avons pas besoin de construire un nouveau local, que nous pouvons intégrer la chaufferie dans une partie du local existant des agents techniques. Le bureau d'étude JLM Ingénierie va nous proposer une étude technique complète.

-Projet d'aménagement de la place à « La Planche ». Les services des Bâtiments de France ont été consultés et ne s'opposent pas au projet. La possibilité de détruire complètement le mur de l'ancienne grange est soumise au conseil qui ne s'y oppose pas.

VOTE POUR DEPOSER CES DEUX DOSSIERS POUR LES DEMANDES DE  
SUBVENTIONS : VOTE : VOTE : 11 (10 + 1 pouvoir) POUR :11

**DELIBERATION 2021-24**

**Ecole :**

Monsieur le Maire explique que si une AVS est nommée par l'Education Nationale, nous devons prendre en charge l'heure du repas où elle viendra en aide à l'élève, heure qui est hors temps scolaire. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter cette personne uniquement sur le temps du repas (1h par jour) les semaines scolaires, et d'établir un contrat.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UNE AVS:

VOTE : 11 (10 + 1 pouvoir) POUR :11

**DELIBERATION 2021-25**

**Affaires diverses :**

-Eglise : la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier s'est tenue le 13 septembre. L'entreprise va débiter la pose de l'échafaudage et commencera les travaux d'ici début octobre.

-Salle polyvalente : la commission de sécurité de la Préfecture va effectuer son contrôle mercredi 15 septembre à 9h45. La présence d'un élu est indispensable.

- Mariage : nous avons un mariage samedi 18 septembre à 17 heures.

- Inauguration plaque L. Laspougeas : elle aura lieu dimanche 19 septembre à 11h

- Point à temps : la saison se termine pour nous le 17 septembre. Le camion est tombé en panne la semaine dernière. La réunion du syndicat de voirie a lieu mercredi 15 septembre

Séance levée à 22h25

